

Convocation : 22 octobre 2021

Étaient présents : DREZET Philippe, JACQUET PIERROULET Emma, JOUILLE Jean-Marie, JOUSSE Anthony, MERCET Cyril, PERRIN Mathilde, POIMBOEUF Cathy,

Absents excusés : CORDIER Davy a donné procuration à PERRIN Mathilde, HENRIET Lionel a donné procuration à MERCET Cyril, RATTE Olivier a donné procuration à DREZET Philippe.

Quorum : 7 présents sur 10, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de secrétaire : POIMBOEUF Cathy.

Ordre du jour :

- Provisions pour risques,
- Devis PAQUETTE pour la taille des arbustes de la mairie,
 - Servitude de passage parcelles A20 – A141,
 - Informations et questions diverses

- Informations et questions diverses.

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

PROVISIONS POUR RISQUES:

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT) :

- La provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »
- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce : s'appliquent aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.
- La Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable publique, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous
Au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant.
La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.
La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par le syndicat au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.
Pour 2021, le risque est estimé à environ 100.00 €
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

L'exposé du Maire entendu, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE d'inscrire au budget primitif 2021 Eau M49 les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous : compte 6817 Dotation aux provisions pour dépréciation : 100 €.

DEVIS PAQUETTE POUR LA TAILLE DES ARBUSTES DE LA MAIRIE :

Le Conseil accepte la taille des massifs et arbustes ainsi que l'évacuation. Retire la taille des arbres.

SERVITUDE DE PASSAGE PARCELLES A20 – A141 :

Madame la Maire expose que le Conseil doit se prononcer sur la servitude de passage pour les parcelles cadastrées n° A20 et A141.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après vote : 2 abstentions, 2 contre et 6 voix pour donne délégation de signature à Madame la Maire pour la reconnaissance judiciaire de servitude légale.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur ROLAND Fabien, Conseiller Municipal, a démissionné. Acceptée par Monsieur le Sous-Préfet.

Monsieur Philippe DREZET informe que la commission voirie – bâtiment s'est réunie pour la présentation du devis du SYDED relatif à la rénovation de l'éclairage public de la commune ainsi que les différentes aides possibles.

Fête de Noël : une réunion avec les Parents a eu lieu le 20 octobre 2021 afin de mettre en place une activité avec les enfants.

Repas de Noël des anciens : Celui-ci sera réalisé en janvier 2022.

Décorations de Noël : La décoration « Joyeuses Fêtes » sera installée par les Conseillers. Les autres décorations de Noël ne seront pas installées cette année pour des raisons d'économie d'énergie et financières.

Un entretien autour des réservoirs est à prévoir, de nombreuses racines à enlever.

Une coupe d'entretien sera à prévoir dans la forêt, sur la conduite d'eau qui va du Mont d'Hauterive à Hauterive. Madame la Maire prend contact avec Madame LUQUAIN, Technicienne ONF.

La séance est levée à 22h 30

La Maire,



Emma JACQUET PIERROULET